

Validation des Acquis de l'Expérience



LIVRET D'INFORMATIONS GENERALES

GUIDE DU CANDIDAT EN VAE

ECEMA
181 - 203, avenue Jean Jaurès - 69007 LYON

- Dans le cadre d'une VAE en présentiel : en présentiel dans nos locaux
- Dans le cadre d'une VAE à distance : préparation à l'oral et accompagnement à la rédaction du Livret 2 en web conférence ou par email et/ou téléphone

Puis-je bénéficier d'une assistance technique et pédagogique ?

Si vous rencontrez des problèmes techniques, vous pouvez contacter notre Responsable VAE pendant les heures ouvrables, de 09h00 à 17h00, du lundi au vendredi, par mail à l'adresse suivante : imoreno@collegedeparis.fr ou par téléphone au 01 85 01 16 85.

Si vous souhaitez bénéficier d'une assistance pédagogique pour vous accompagner dans le déroulement de votre parcours, vous pouvez directement contacter votre accompagnateur(trice) ou notre Responsable VAE pendant les heures ouvrables, de 09h00 à 17h00, du lundi au vendredi, par mail à l'adresse suivante : imoreno@collegedeparis.fr ou par téléphone au 01 85 01 16 85.

Quelles sont les aides possibles au financement ?

Vous êtes salarié(e)

Vous pouvez demander une aide au financement total ou partiel de votre VAE dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) en utilisant vos droits acquis (150 heures maximum). Votre employeur, par le biais de votre service RH, peut également financer votre VAE dans le cadre du plan de formation.

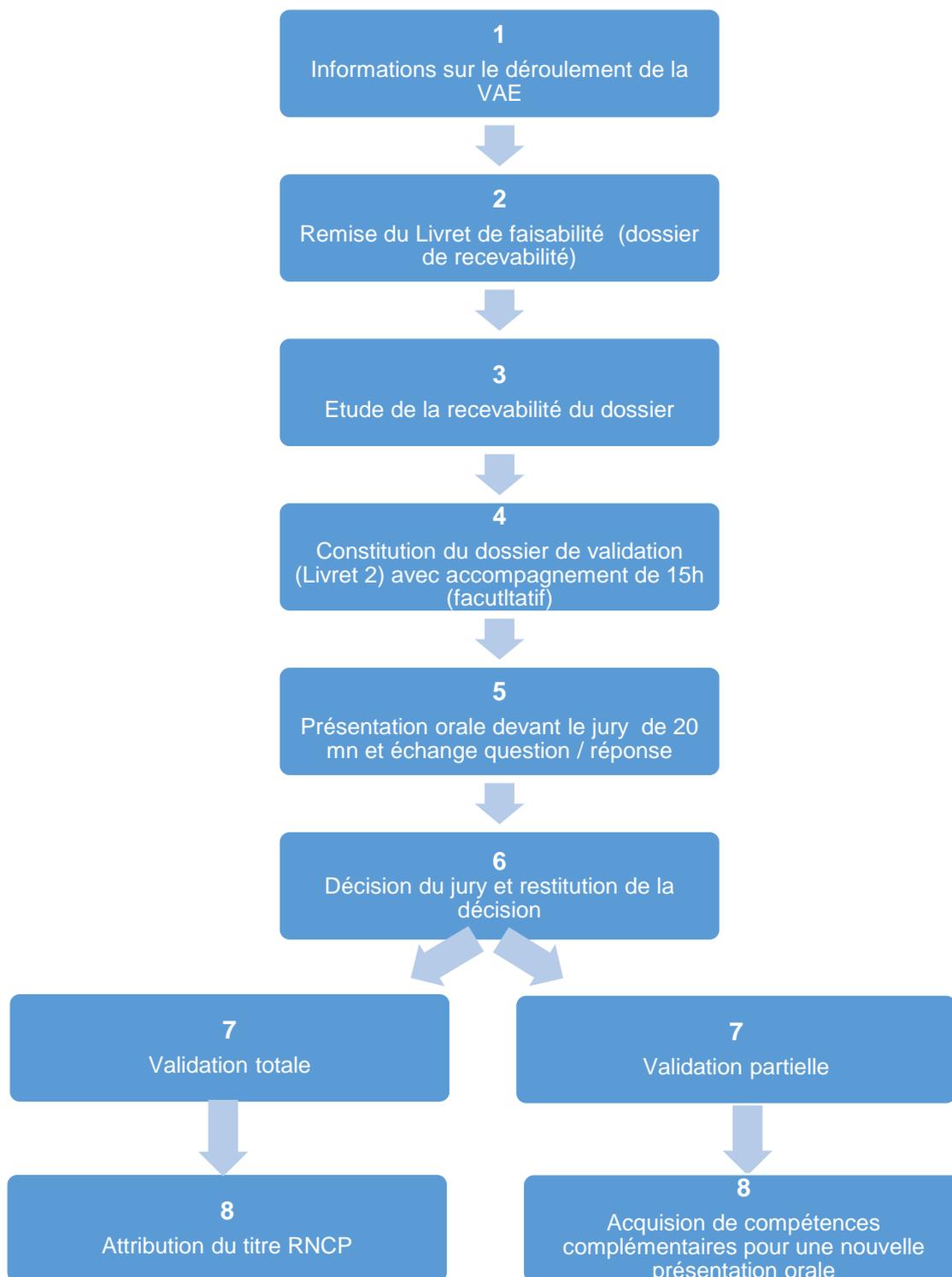
Vous êtes demandeur(euse) d'emploi

Vous pouvez vous renseigner auprès de France Travail ou du Conseil Régional de votre région pour bénéficier d'une aide au financement. Certains dispositifs de financement des régions ont été mis en place et peuvent notamment se présenter sous la forme d'un chéquier VAE.

Vous êtes chef(fe) d'entreprise, de profession libérale ou indépendant(e)

Dans ce cas, nous vous conseillons de vous rapprocher de l'organisme dont vous dépendez (FIFPL, AGEFICE).

LES GRANDES ETAPES DE LA VAE



ZOOM SUR LES PRINCIPALES ETAPES

1/ Le livret de faisabilité :

Le Livret de faisabilité a pour objectif d'étudier la recevabilité de votre demande. Ce livret renseigne les éléments suivants :

- ✓ Votre identité et votre adresse ainsi qu'une copie de vos pièces d'identité.
- ✓ Votre statut actuel.
- ✓ La mention du titre que vous avez choisi.
- ✓ La présentation de votre parcours professionnel ou bénévole, de vos activités exercées en rapport avec le diplôme et leur durée.
- ✓ Votre parcours de formation.
- ✓ Votre déclaration sur l'honneur assurant l'exactitude des informations fournies.

2/ Le livret 2 :

Le Livret 2 a pour objectif d'analyser votre expérience en regard des exigences du titre RNCP visé.

Vous serez, sur la base de ce Livret 2, convié à un entretien avec le jury. Cet entretien vous donnera, notamment, la possibilité d'approfondir des aspects de votre expérience qui n'auraient pas été suffisamment explicités dans votre écrit ou illustrés par des documents annexés.

Une fois que votre dossier est déposé dans les délais, chaque membre du jury, composé de formateurs et de professionnels, en prend connaissance.

Le jury procédera à un travail d'identification des compétences que vous maîtrisez à partir de l'exposé que vous aurez fait de votre expérience au sein de ce Livret 2.

Votre Livret 2 devra en conséquence fournir au jury une information suffisamment précise pour mettre votre expérience en corrélation avec le référentiel du titre visé. Il sera également le support de votre entretien avec le jury.

3/ La présentation orale :

L'entretien de validation prouve au jury que vous êtes l'auteur de votre dossier.

Durée : 1h00 (20 mn de présentation avec support PowerPoint, 40 mn de questions/réponses)

METHODOLOGIE

1/ La rédaction du Livret 2 :

Le **premier piège** consiste à confondre le travail de validation avec un cours théorique. La VAE s'ancre dans la vie (l'exemplarité des situations de travail) et pas exclusivement dans la théorie.

Le **second piège** consiste à **décrire** seulement "ce que vous faites". C'est très incomplet. Cette incompréhension conduit souvent au hors sujet. Vous tentez d'abord de valider les attendus d'un diplôme. Il ne s'agit donc pas uniquement de **décrire**, mais aussi et surtout d'**analyser**, enfin de **relier** de façon explicite vos situations de travail à chaque composante du diplôme. Le jury va devoir faire le lien entre vos réalités professionnelles et chaque composante du diplôme.

Le **troisième piège** est de considérer qu'il ne s'agit que d'exposer des faits. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus il s'agit d'explicitier des schémas de pensée (une pensée qui progresse, une pensée illustrée par des exemples).

Vous guidez la compréhension du jury en communiquant de façon claire sur vos champs de responsabilité, l'état de vos savoir-faire et de vos connaissances en lien avec le titre visé et dissimulés dans vos situations de travail.

Un/une candidat(e) très expérimenté(e), mais ne sachant pas le manifester par écrit aura moins de chance de réussir qu'un(e) candidat(e) ayant moins d'expérience, mais habile dans son expression.

Vous êtes dans l'exercice de votre profession tout au long de la procédure. Autrement dit, savoir informer suffisamment le jury, pour qu'il soit en capacité d'identifier et d'évaluer que le niveau de vos acquis démontre que vous savez renseigner votre hiérarchie et toutes les parties prenantes de votre profession.

C'est pourquoi l'accompagnement doit vous guider dans cet exercice didactique écrit et dans la mise en relation avec les attendus du diplôme. Cependant, cette prestation n'est pas à confondre avec une formation. Aucun cours n'est dispensé, il n'y a aucune transmission de savoirs par des enseignants, puisque vous avez déjà appris en exerçant vos différentes fonctions.

Détails de l'accompagnement :

Objectif	Accompagner le/la bénéficiaire dans la préparation de sa démarche de VAE
Modalités d'accompagnement	Entretiens individuels (en face à face, par téléphone, ou par email) avec une personne désignée pour aider le/la candidat(e) à : <ul style="list-style-type: none">– Formaliser son expérience et ses compétences– Constituer son dossier de validation
Durée de l'accompagnement	15 heures dont : <ul style="list-style-type: none">– Rédaction du Livret 2 : 13 heures ;– Entraînement à l'épreuve orale : 2 heures
Intervenant(e)s pour l'accompagnement	Une personne intervenant dans une des spécialités de la certification ou un(e) professionnel(le) externe
Formalisation de l'accompagnement	Attestation de présence signée par le/la candidat(e) et par l'accompagnateur(trice)

Pour renseigner efficacement votre Livret 2, nous vous proposons de suivre la démarche suivante :

1.1- Première étape : Appropriation du référentiel professionnel :

Lisez attentivement le référentiel professionnel (détaillé dans le Livret 2) du titre RNCP visé, afin de :

- Vous faire une représentation complète des fonctions et activités susceptibles d'être mises en œuvre.
- Identifier les exigences du métier, s'agissant notamment des savoirs, savoir-faire et savoir-être.

1.2- Deuxième étape : Première analyse de votre expérience :

Procédez à une première analyse de votre parcours professionnel afin de repérer les expériences significatives dont vous rendrez compte dans votre Livret 2. Pour cela, nous vous conseillons de :

- Mettre à plat votre expérience :
 - Lister les différents emplois (et fonction bénévoles) que vous avez exercés jusqu'à ce jour, même s'ils n'ont pas de relation directe avec le titre RNCP visé.
 - Identifier vos expériences ayant un lien direct avec le titre RNCP visé.

Ce premier travail de mise à plat doit vous permettre d'identifier, par comparaison avec le référentiel professionnel, une ou des expériences (emploi ou fonction bénévole) pertinente(s) en regard du titre RNCP visé.

- Choisir une première expérience professionnelle (un emploi ou une fonction bénévole) qui constituera une part importante de votre Livret 2 et qui sera votre expérience principale. Elle doit avoir un rapport direct avec le diplôme visé. Pour vous aider dans ce choix, vous pouvez prendre appui sur le référentiel professionnel. Il est également souhaitable que cette expérience soit la plus récente possible.

- Choisir une ou plusieurs autres expériences qui viendront compléter l'expérience principale décrite, en apportant de nouvelles informations au jury. Ces autres expériences (emplois ou fonctions bénévoles) doivent également avoir un rapport direct avec le diplôme visé.

1.3- Troisième étape : Constitution de votre Livret 2

Ce Livret 2 comporte plusieurs chapitres :

1- Votre identité

2- Votre attestation sur l'honneur

3- Vos motivations

L'expression de vos motivations devra permettre au jury de comprendre les raisons de votre démarche et de votre choix de diplôme, en les référant à votre projet professionnel ou personnel.

4- Votre parcours professionnel

Il s'agira de fournir un aperçu de vos expériences, en distinguant, votre parcours professionnel et les activités bénévoles éventuellement exercées.

5- Votre expérience principale

La description de celle-ci s'effectue sous 3 angles :

- Présentation du cadre de votre intervention professionnelle ou bénévole : qui permettra au jury de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'expérience que vous avez choisie de décrire.

Elle comporte 6 rubriques :

- Votre emploi ou fonction bénévole
- L'environnement institutionnel de votre structure
- Votre structure
- Votre position dans la structure
- Vos activités
- Le public avec lequel vous travaillez

- Description des situations de travail significatives en lien, dans la mesure du possible, avec tout ou partie du référentiel professionnel.

Vous devrez présenter et décrire quelques situations de travail caractéristiques de l'expérience que vous avez choisie de relater. Il ne s'agit pas de rendre compte de l'ensemble de votre expérience, mais de quelques situations de travail qui, cumulées, couvrent tout ou partie du référentiel professionnel.

Votre récit pourra également faire référence, à chaque fois que vous le jugerez nécessaire, à des éléments de preuve, ou documents que vous produirez en annexe.

- Analyse globale de cette expérience : qui s'organise en 6 thèmes :
 - Principes d'action et objectifs
 - Sources d'information et de documentation
 - Participation au fonctionnement collectif de la structure
 - Degré d'autonomie et d'initiative
 - Evaluation de votre intervention
 - Compétences mises en œuvre.

Cette analyse globale permettra au jury de comprendre comment cette expérience vous a permis de mobiliser, d'acquérir et ou d'actualiser vos compétences professionnelles.

6- Autres expériences

Ce chapitre n'est pas obligatoire. En effet, il suppose que vous ayez eu une ou plusieurs expériences autres que celle décrite précédemment en lien avec le diplôme.

Ces expériences doivent compléter l'expérience principale décrite, en apportant de nouvelles informations au jury.

2/ La présentation orale :

2.1- Objectif et déroulement de l'entretien

L'entretien n'est pas une épreuve de contrôle des connaissances.

1. Présentez-vous (état civil et statut présent).
2. Présentez votre parcours professionnel : en le résumant et en montrant sa cohérence. N'hésitez pas à faire apparaître vos efforts pour progresser. Le jury aura pris connaissance du contenu de votre dossier donc soyez succinct(e).
3. Rappelez votre niveau d'études et vos formations continues.
4. Présentez votre projet VAE en rappelant vos motivations et en lui donnant du sens.
5. Présentez les emplois et les activités sélectionnés dans votre dossier de validation.
6. Montrez bien que la rédaction de votre dossier a été le fruit d'un vrai travail de réflexion et l'occasion d'une vraie prise de recul.
7. Evoquez votre attachement au métier et vos espoirs pour l'avenir.
8. Remercier le jury pour son attention.

Ne vous perdez pas dans les détails pour montrer votre compétence à distinguer l'essentiel de l'accessoire.

Pour conclure votre parcours, voici une suggestion de sujets à aborder (en deux ou trois minutes) :

- Qu'ajouteriez-vous à votre dossier de validation ?
- Examinez ce que la démarche VAE vous a apporté : quelles leçons en tirez-vous ? Quels savoir-faire ? Cette expérience sera-t-elle utile dans le développement de vos activités ?
- Discutez de l'évolution prévisible du métier et comment vous vous y adaptez.

2.2- Conseils

PHASE PREPARATOIRE :

Une bonne préparation passe par un **travail écrit**, la mémorisation des arguments, des faits majeurs et des données significatives.

Ce travail préalable est indispensable pour :

- Garder la maîtrise intellectuelle et émotionnelle des échanges
- Eviter les réponses approximatives, non structurées ou hasardeuses qui sont signes de confusion
- Repérer ce qui va capter l'intérêt du jury (*révéler l'enthousiasme pour le métier*)
- Maîtriser l'influence du jury sur vous ainsi que la vôtre sur le jury

Ne présumez pas que le jury devinera tout ce qui sous-tend votre action. L'effort d'explicitation est un travail, **il est nécessaire de s'y exercer**.

Relisez votre dossier de validation. Réfléchissez aux considérations qui permettent d'approfondir et de justifier certains détails de votre dossier.

- Rédigez une synthèse de vos principaux processus de travail.
- Dressez un tableau synthétique des connaissances, capacités, qualités nécessaires à la bonne réalisation des missions qui vous sont confiées et faites-les correspondre avec les exigences du diplôme.

Pour animer votre présentation, préparez un support de projection type PowerPoint.

N'hésitez pas à faire circuler des documents, des supports illustrés (schémas, photographies...) pour faciliter les représentations de votre auditoire et maintenir l'attention.

FACE AU JURY :

- Faites attention au sujet des questions : de qui parle-t-on ? Si le sujet est indéfini, tâchez surtout de ne pas parler que de vous, mais de prendre en considération toutes les parties prenantes.
- A chaque question "**comment** ?", explorez l'avant, le pendant et l'après de l'action (*du processus de travail*).
- Utilisez un vocabulaire professionnel.
- N'hésitez jamais à relancer le jury lorsque ses questions sont floues ou trop larges. Tout au long de l'entretien, concentrez-vous sur les éléments de langage employés par le jury (*notamment les verbes*), pas sur les personnes. Cette focalisation vous permettra d'éviter de vous disperser.
- **Contextualisez** vos réponses. Vos connaissances contextuelles intéressent le jury.
- **Illustrez** vos réponses par des exemples vécus significatifs (*il s'agit de faire en sorte que le jury se reconnaisse dans l'évocation de situations vécues*). Intéressez le jury en reliant vos réponses à des

exemples vécus. Dites : *"j'ai une expérience qui illustre ma réponse à votre question..."* Explicitez en 1 à 2 minutes et justifiez.

On peut discerner deux niveaux de réponses aux questions du jury :

1 - Réponse limitée à ce qui est demandé, sans approfondissement (*10 à 15 secondes de temps de parole*). **Le/la candidat(e) subit l'entretien.**

Un(e) candidat(e) qui n'apporte au jury que des réponses courtes devra inévitablement traiter davantage de questions qu'un(e) candidat(e) qui saura comprendre et exploiter les attentes.

2 - Réponse en développant le thème abordé, dans les buts de faire émerger tous les aspects des problématiques rencontrées et de faire ressortir ce que vous avez appris (*2 à 3 minutes de temps de parole*) : *" Cette question pose le ou les problèmes suivants... Souhaitez-vous que j'approfondisse ce ou ces points ?"*

Le/la candidat(e) maîtrise l'entretien, il/elle est convainquant(e).

A la fin de l'entretien, le jury délibère et vous communique le résultat immédiatement. Il a trois possibilités :

- La **validation totale**. Vous obtenez un diplôme qui a la même valeur qu'un diplôme ou un titre obtenu à l'issue d'un parcours de formation.
- La **validation partielle**. Le jury ne valide qu'une partie du diplôme. Dans ce cas deux solutions sont possibles pour acquérir les connaissances manquantes :
 - Soit par un complément de formation avec passation des épreuves ou des unités d'enseignement non obtenues.
 - Soit en complétant votre expérience professionnelle et en vous présentant à nouveau pour un jury VAE.

La **validation partielle des acquis de l'expérience (VAE)** est une décision du jury qui estime que vous n'avez pas acquis toutes les compétences liées au référentiel du diplôme choisi. En d'autres termes, le jury valide une partie de votre diplôme (les compétences acquises) mais pas l'autre. Les proportions peuvent varier selon les cas, et il peut même décider qu'il vous manque un seul bloc de compétences pour répondre pleinement aux exigences du titre, de la certification ou du diplôme convoité¹.

Si vous vous trouvez dans cette situation, voici quelques étapes à suivre :

1. **Prenez du recul** : Ne considérez pas cette décision comme un échec personnel. Les raisons d'une validation partielle sont multiples, et il est possible que vous n'ayez pas réussi à transmettre au jury toutes vos compétences lors de l'entretien écrit ou oral.
2. **Analysez les préconisations du jury** : Le jury vous indiquera les domaines dans lesquels vous devez gagner en compétences pour transformer votre validation partielle en validation totale. Ces préconisations peuvent inclure :

- **Suivre une formation complémentaire** : Il ne s'agit pas nécessairement d'une formation longue. La VAE permet d'obtenir un diplôme sans suivre une formation, mais vous pourriez avoir besoin d'une formation certifiante de quelques jours pour combler d'éventuelles lacunes.
 - **Prouver vos compétences manquantes** : Vous pouvez fournir des preuves supplémentaires de vos compétences manquantes, par exemple, en présentant des projets, des réalisations ou des témoignages.
3. **Gardez à l'esprit la durée de validité** : La validation partielle est aujourd'hui acquise à vie (contre 5 ans avant 2018 !)².

En fin de compte, la réussite de votre VAE dépendra de votre capacité à répondre aux préconisations du jury et à démontrer vos compétences manquantes.

Le **refus de validation**. Le refus intégral est la décision la plus rare.

ATTENTION, le jury est souverain et ses décisions sont irrévocables. Un procès-verbal est rédigé lors de la délibération.

En cas d'absence justifiée liée à un événement indépendant de la volonté du/de la candidat(e), l'entretien est reporté et donne lieu à une nouvelle convocation.

2.3- Informations complémentaires

Le/la candidat(e) est l'avocat(e) de son parcours d'expérience.

Il n'est pas demandé aux professionnels membres du jury d'être titulaires du diplôme visé par le/la candidat(e).

Premier point : le jury est attentif au niveau de formation initial, indicateur des compétences théoriques, pratiques et procédurales de base.

Deuxième point : l'historique du parcours d'expérience et l'ancienneté dans les fonctions occupées sont aussi des références importantes.

Troisième point : la VAE est une autoévaluation faite par le/la candidat(e). Il en résulte une forte subjectivité. Le jury évalue cette autoévaluation. Votre capacité à mesurer votre niveau réel est un très bon indicateur pour le jury.

Quatrième point : il est essentiel que le/la candidat(e) soit le/la plus crédible et sincère possible en apportant les preuves de ce qu'il/elle affirme. **Le jury teste l'authenticité des écrits**. Le moindre doute influence sa décision. Il est toujours en quête de preuves incontestables et d'indices révélateurs repérables lors de l'explicitation écrite et orale des activités.

Cinquième point : le jury est en quête **d'exemples vécus**. Ce vécu doit permettre l'accès et le développement des connaissances recensées par le diplôme. Il est donc important de les décrire et d'explicitier **le niveau de complexité** et l'attitude professionnelle afférente.

Toutes les compétences attendues non illustrées par un ou des exemples vécus sont considérées comme insuffisantes. Un dossier de validation purement théorique revient à confondre la VAE avec une formation. **Un dossier de validation n'est pas un exposé théorique.**

C'est selon l'importance de ces lacunes repérées dans vos évocations que le jury validera totalement, partiellement ou pas du tout votre démarche.

Sixième point : il est relativement facile d'établir la réalité et le niveau des acquis techniques et des savoir-faire à valider, mais il est plus difficile d'objectiver les acquis théoriques, cognitifs et sociaux. C'est la raison pour laquelle le/la candidat(e) doit insister sur ses capacités à argumenter, à généraliser ou particulariser et à analyser (*étude des raisonnements*) lors de la rédaction de son dossier. Les **concepts** liés au "métier" doivent être clairement perceptibles.

A l'oral, le jury s'appuie sur **l'analyse du langage employé** par le/la candidat(e) pour déduire le niveau de compétence.

Illustration : à la question, comment savez-vous que le résultat obtenu est bon ? Si le/la candidat(e) répond : *"je le sais, c'est tout"*, il/elle ne place pas le jury en situation d'évaluation. Le jury déduira qu'en situation de travail, il/elle est confus(e). Par contre s'il/elle répond en donnant une description détaillée des étapes d'un processus de travail, il/elle témoigne de la conscience de son savoir.

Septième point : souvent, faute de pouvoir faire émerger les compétences individuelles des compétences collectives, le/la candidat(e) doit souligner et valoriser tout ce qui le/la fait sortir d'un rôle d'exécution. Vous devez définir le périmètre de vos responsabilités. Plus il est large, plus le niveau du diplôme est élevé.

Huitième point : le jury est attentif aux capacités du/de la candidat(e) à repérer, exposer et expliquer les problèmes spécifiques au métier et ses méthodes pour les résoudre.

N'hésitez donc pas à arguer en termes techniques.

Pour le/la candidat(e), il est donc crucial de faire émerger ses souvenirs, d'explorer les problèmes dans le temps et sous plusieurs dimensions et de faire des liens logiques entre elles.

Voici quelques questions typiques que se posent les membres du jury :

« *Compte tenu des informations transmises oralement et par écrit par le/la candidat(e) à propos des acquis issus de ses expériences, des conditions dans lesquelles il/elle réalise ses activités, de la façon dont il/elle s'y prend et justifie ses choix, puis-je considérer qu'il/elle agit en professionnel(le) du niveau d'exigence attendu d'un(e) titulaire de la certification visée ?* »

« *Comment mesurer le niveau des connaissances à partir des expériences explicitées ?* »

« *Quels critères d'évaluation dois-je identifier, privilégier ?* »

« *Comment fonder un jugement d'ensemble solide ?* »

Répondre à ces questions n'est pas simple.

Neuvième point : le jury veut savoir comment le/la candidat(e) a acquis ses connaissances et compétences au fil du temps. Il est attentif au parcours de formation professionnelle continue, aux efforts d'autoformation du/de la candidat(e), aux échanges inter et pluridisciplinaires, aux certifications et habilitations.